

## NOTE DE SERVICE N°2015-20

Date : 10 juin 2015	Emetteur : Direction	Destinataires : Ensemble du personnel des sites de Dourdan et Etampes
Durée de Validité : 2015-2019	Diffusée le :	

### Message à l'ensemble des professionnels du Centre Hospitalier Sud Essonne Dourdan – Etampes

Madame, Monsieur, Docteur,

La commission médicale d'établissement (CME) s'est réunie hier mardi 9 juin 2015 et a approuvé, à une très large majorité (13 voix POUR sur 13 votants, 5 praticiens ayant refusé de voter) le projet médical du Centre Hospitalier Sud Essonne Dourdan – Etampes.

**La réussite de ce projet, à la fois réaliste et ambitieux, est vitale pour notre établissement. Ce projet doit construire et garantir l'avenir des deux sites de notre centre hospitalier.**

Elément central du projet d'établissement, le projet médical permettra de négocier, avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, les moyens indispensables au développement de notre hôpital.

Ce projet médical devra assurer la synergie et la complémentarité des deux sites du Centre Hospitalier Sud Essonne, et offrir à la population, sur chacun des deux sites hospitaliers, une offre de soins de qualité, dans les disciplines médicales et chirurgicales.

En particulier, le développement, sur le site de Dourdan, des services de médecine, de chirurgie, de pédiatrie, d'urgences est clairement prévu par le projet médical, ainsi que le maintien de l'Unité de Surveillance Continue (USC) et d'un plateau médico-technique performant (en imagerie et en biologie notamment).

**A ce titre, les diverses contributions au projet qui avaient été rédigées par certains praticiens exerçant sur le site de Dourdan ont donc bien été largement prises en compte.**

Prétendre le contraire est inexact. Chacun pourra en juger à la lecture de ce projet : nous avons en effet souhaité que le projet médical soit largement diffusé, tout comme le rapport de l'IGAS.

Certains ont par ailleurs parlé de « *déni de démocratie* » à propos de ce projet. Nous voulons rappeler que la CME, empêchée de se réunir à de multiples reprises par ceux-là même qui appellent au respect de la « *procédure légale* », a dû être reportée à quatre reprises pour pouvoir enfin se tenir hier, conformément à la loi, et malgré les tentatives d'intimidation et de blocage commises tout au long de la séance d'hier par certaines personnes.

Il est pour le moins incohérent de se prévaloir du respect de la « *procédure légale* » et, dans le même temps, de tout faire pour bloquer le fonctionnement de l'institution, en piétinant les règles démocratiques dont on se réclame...

Nous voulons aussi préciser que l'annonce, par le directeur du Centre Hospitalier Sud Essonne, au cours du Conseil de Surveillance extraordinaire du 29 mai dernier, du regroupement des naissances sur le site d'Etampes et de la mise en place d'un Centre Périnatal de Proximité sur le site de Dourdan, a naturellement respecté l'ensemble des dispositions légales et réglementaires.

Le regroupement des naissances a largement été abordé au sein de l'ensemble des instances de l'établissement depuis l'année 2014 (CME, CTE, CHSCT et Conseil de Surveillance).

**Nous souhaitons également rappeler que le rapport de l'IGAS préconise sans ambiguïté le regroupement immédiat des naissances sur Etampes pour des raisons, clairement expliquées, qui tiennent à la sécurité des femmes enceintes et des nouveau-nés.**

L'IGAS a notamment relevé (et parfaitement expliqué) la fragilité extrême des équipes médicales impliquées dans le fonctionnement de la maternité de Dourdan (en anesthésie, en pédiatrie, comme en obstétrique), fragilité encore accrue dans l'organisation de la permanence des soins (gardes et astreintes), et considérée comme n'étant pas soutenable et faisant courir des risques aux patients.

Certains praticiens, qui ne sont pas professionnellement impliqués dans la prise en charge des femmes enceintes et des nouveau-nés, ont cru devoir écrire que la population serait « mise en danger » et que les orientations du projet médical et le regroupement des naissances auraient des « conséquences graves » sur les femmes enceintes qui « ne trouveront pas de maternités prêtes à assurer leur suivi ».

Ces propos sont totalement infondés.

Les 152 femmes qui sont actuellement inscrites pour accoucher sur le site de Dourdan (du mois de juin au mois de décembre 2015), se verront évidemment toutes proposer un accompagnement individualisé et un projet de naissance dans la maternité de leur choix. Les établissements de santé abritant une maternité ont été prévenus, et pourront accueillir les femmes inscrites à Dourdan. La maternité d'Etampes, à elle seule, pourrait d'ailleurs parfaitement accueillir, si tel était leur souhait, toutes les femmes actuellement inscrites à Dourdan, ainsi que l'IGAS l'a démontré.

Quant aux urgences obstétricales qui pourraient se présenter au service des urgences du site de Dourdan, elles seront prises en charge comme dans tous les services d'urgence (en organisant un transfert vers un service adapté, si cela est nécessaire).

Parce qu'ils sont susceptibles de générer une inquiétude supplémentaire chez les femmes devant accoucher prochainement, ces propos nous semblent inadaptés, choquants et même contraires à toute éthique professionnelle.

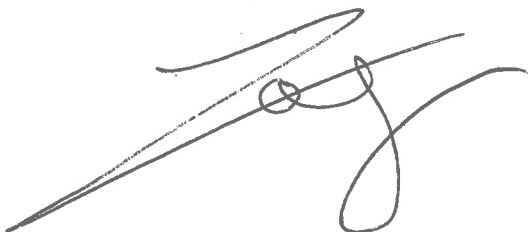
De même que nous semblent inacceptables les propos visant à susciter de l'inquiétude chez les professionnels de la maternité de Dourdan. L'accompagnement social qui est mis en place pour les personnels concernés par cette nouvelle organisation permettra à ces professionnels, s'ils le souhaitent, de poursuivre l'exercice de leur métier au sein de l'établissement.

Les professionnels de la maternité de Dourdan seront reçus individuellement pour faire le point sur leur souhait d'évolution professionnelle, et d'affectation, au sein ou en dehors de l'établissement. Plusieurs opportunités pourront leur être proposées : poursuivre leur exercice professionnel dans le cadre de l'équipe commune d'obstétrique, au centre de naissance ou au Centre Périnatal de Proximité ; changer d'affectation sur un autre poste au sein de l'établissement ; être accompagné dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet personnel ou professionnel, notamment dans le cadre du financement de formations.

**Les deux sites de Dourdan et d'Etampes, tous les deux essentiels, forment un seul et même hôpital. Ces deux sites doivent être forts et solidaires. Telle est l'ambition du projet médical.**

Nous vous remercions de votre confiance et de votre soutien, et nous prions de croire, Madame, Monsieur, Docteur, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Dr Jean-Charles LORENZO



Christophe MISSE

